



# DÉFENDONS NOS MÉTIERS ENVERS ET CONTRE TOUT

À l'heure où les militants de la section académique bouclent cette publication, la France sort de la parenthèse des Jeux Olympiques, mais n'a toujours pas de gouvernement et on ne connaît donc toujours pas le nom du – ou de la – ministre de l'Éducation nationale qui fera la rentrée... **Le président Macron a volontairement joué la montre pour tenter d'enjamber ses défaites électorales** du mois de juin et continuer à appliquer un programme politique très majoritairement rejeté par la population, dans la rue comme dans les urnes.

**La menace d'une prise de pouvoir par l'extrême droite a été provisoirement écartée** grâce à la mobilisation de l'ensemble des forces démocratiques et au sursaut d'un front républicain qui a très bien fonctionné. Mais la situation inédite d'une assemblée nationale constituée de trois blocs avec un Nouveau Front Populaire en tête mais sans possibilité d'appliquer son programme a tout d'une impasse.

Et comme souvent, **les dossiers éducatifs risquent de faire les frais de la situation politique**. Il y a un an, Gabriel Attal avait fait de son

passage à l'Éducation un marche pied au service de ses ambitions en multipliant les annonces pour occuper le terrain (uniforme, redoublement, classe de niveaux, accueil obligatoire des élèves de 8h à 18h...). Il n'en reste à ce stade plus grand-chose, si ce n'est les « *groupes de besoins* » au collège qui ont cristallisé l'opposition de l'ensemble de la communauté éducative. Ce sont les mobilisations qui ont permis de contrecarrer ces projets néfastes et elles doivent se poursuivre localement pour démontrer la nécessité de revenir sur ce qui en subsiste encore.

**Le SNES-FSU est là pour vous accompagner tout au long de l'année**, cette publication vous donne de premiers éléments pour la rentrée mais **plus que jamais, c'est collectivement que nous pouvons lutter pour défendre nos métiers et le service public d'éducation, alors ré-adhérez, adhérez sans attendre.**

Bonne rentrée à toutes et à tous.

**MATTHIEU MAHÉO**

secrétaire général du SNES-FSU Bretagne  
Rennes, lundi 12 août 2024



© (DR) Madame Bouz

## UNE PÉRILLEUSE IMPASSE SIGNÉE MACRON

La situation politique actuelle est l'aboutissement d'une pratique du pouvoir verticale d'Emmanuel Macron, théorisée avant même son arrivée à l'Élysée. Elle montre l'épuisement des institutions de la V<sup>e</sup> République.

Cette volonté de gouverner de manière « jupitérienne » est profondément antidémocratique, associée à des choix politiques libéraux qui détruisent les services publics, augmentent les inégalités et malmènent les plus fragiles, elle conduit à nourrir les rancœurs et favorise la progression de l'extrême-droite. Le choix politique est très cynique, puisque le président doit ses deux élections à sa présence en face d'une candidate d'extrême droite au second tour de l'élection présidentielle. Il a longtemps compté sur l'effet repoussoir du RN et le front républicain pour se présenter comme un barrage contre l'arrivée de l'extrême droite au pouvoir. Mais depuis 2 ans, la mécanique s'est grippée. Réélu, il n'a pas obtenu de majorité absolue aux élections législatives qui ont suivi et le RN, qui avait recueilli 41 % des voix au second tour de la présidentielle, a fait élire 90 députés. Les gouvernements d'Elisabeth Borne et de Gabriel Attal ont donc dû utiliser tous les artifices constitutionnels, en flirtant souvent avec la ligne rouge, pour faire adopter des lois pourtant majoritairement rejetées par le peuple comme par ses représentants, la réforme des retraites en particulier...

Convaincu que ses choix politiques sont les bons et qu'il n'y a pas d'autre alternative – ce qui est la négation même du fonctionnement démocratique – Emmanuel Macron s'est employé de plus en plus à prendre appui sur sa droite, dans les domaines économiques comme sociaux, voire sur l'extrême droite dont il adopte les thèmes et le vocabulaire. La loi immigration de décembre 2023, largement censurée par le conseil constitutionnel, instituait ainsi la « préférence nationale » voulue par le RN pour lutter contre « l'immigrationnisme »...



© (DR) Joël Marteau

Les questions d'éducation nécessitent du temps et de la concertation. La dissolution voulue par Emmanuel Macron en est l'antithèse, compliquant une situation politique déjà tendue, laissant l'Éducation nationale dans l'expectative...

Dans le domaine éducatif, Jean-Michel Blanquer avait déjà mis en place les outils d'une école à plusieurs vitesses et multiplié les cadeaux – directs ou indirects – à l'enseignement privé catholique. Gabriel Attal, ministre de l'Éducation, a franchi avec le « choc des savoirs » une étape supplémentaire : les groupes de niveaux, le DNB couperet, les manuels labellisés... sont autant de mesures piochées dans le programme du Rassemblement National ou de Reconquête, le parti d'Eric Zemmour.

Cette légitimation de l'extrême droite s'est accompagnée d'une volonté de délégitimer toute alternative de gauche, renvoyant dos à dos « les extrêmes » aux programmes jugés dangereux ou irréalistes. Comme Jacques Chirac en 1997, Emmanuel Macron a sans doute voulu profiter de la division de la gauche et de son impréparation pour tenter de consolider sa majorité. Mais avec une extrême droite dans une dynamique positive dans la foulée de son succès aux élections européennes, le calcul était très dangereux. Les partis de gauche ont su prendre la mesure de la menace et, à l'image de l'union intersyndicale de la bataille des retraites, constituer un « Nouveau Front Populaire » qui est arrivé en tête du second tour des législatives tout en se désistant dans 130 circonscriptions pour constituer un « front républicain » afin d'empêcher l'extrême droite d'obtenir une majorité à l'assemblée nationale. Maintenant, tout reste à faire.

■ MATTHIEU MAHÉO

### Changements à la DPE

Après une année compliquée, plusieurs changements sont annoncés à la DPE pour la rentrée avec l'arrivée d'un ou d'une nouvelle cheffe de DPE et des changements au niveau des cheffes de bureau. En cas de difficulté n'hésitez pas à contacter la section académique du SNES-FSU Bretagne.

### Encore trop d'élèves sans solution en juillet

Le SNES-FSU Bretagne a alerté le Rectorat le 8 juillet dernier qu'un grand nombre d'élèves de 3<sup>e</sup> et de 2<sup>nd</sup>e GT souhaitant continuer leur parcours vers la voie professionnelle dans un établissement public étaient encore sans solution pour la rentrée, faute de places.

➤ [r.snes.edu/xXmcU](https://r.snes.edu/xXmcU)

### Concours internes 2025

La réforme du CAPES ayant été suspendue par la dissolution de l'Assemblée nationale. Les modalités précédentes des concours s'appliqueront pour la session 2025. Les dates d'inscriptions aux concours de recrutement de la session de 2025 n'étaient pas connues au moment du bouclage de cette publication. Elles sont annoncées pour octobre 2024.

Le ministère annonce la publication du calendrier sur son site d'ici la fin de l'été :

➤ [www.devenirenseignant.gouv.fr/le-calendrier-des-concours-de-recrutement-d-enseignants-du-second-degre-de-la-session-2025-1094](https://www.devenirenseignant.gouv.fr/le-calendrier-des-concours-de-recrutement-d-enseignants-du-second-degre-de-la-session-2025-1094)

Les inscriptions devraient se faire sur l'application "Cyclades" :

➤ [cyclades.education.gouv.fr/cyccandidat/portal/login](https://cyclades.education.gouv.fr/cyccandidat/portal/login)

Lors de la première connexion au site vous devrez créer un compte.

### Sommaire

Actualité générale ..... p. 2-3

Actualité académique .. p. 4-5

Résister au « choc des savoirs »

Préparer des listes au C.A.

Bilan carrière et mutations

Non-Titulaires : fragmentation

Dossier spécial **Rendez-Vous de Carrière** ..... p. 6-7

Programme des stages

syndicaux 2024-2025 ..... p. 8

## Agir syndicalement • DÉFENDRE IMPÉRIEUSEMENT NOS MÉTIERS

En l'absence de majorité absolue à l'assemblée nationale, le mouvement social aura tout son rôle à jouer pour imposer des alternatives, le SNES-FSU sera en première ligne dans le domaine éducatif.

En effet, avec une gauche en tête mais sans majorité, un président qui a mis trois semaines à reconnaître qu'il avait perdu les législatives, mais qui tente par tous les moyens d'enjamber les élections et d'empêcher la mise en place d'une politique alternative, la mobilisation va être nécessaire pour peser sur les décisions. Dans un contexte politique plus ouvert, les marges d'action des organisations syndicales sont plus importantes. Ainsi, le travail syndical d'opposition dans les instances a déjà permis l'abandon en l'état de la réforme de la formation initiale (cf SB 167 page 2). La réforme de la Fonction publique, portée par Stanislas Guérini, devrait connaître le même sort, le ministre lui-même ayant été battu aux législatives. Plusieurs mesures du « choc des savoirs » sont aussi clairement menacées par la dissolution et le départ de Gabriel Attal qui en était le promoteur. Mais il faudra maintenant poursuivre la mobilisation pour revenir sur l'ensemble des mesures, en particulier les groupes de niveaux, et proposer une alternative progressiste et émancipatrice pour l'école. C'est d'autant plus nécessaire que les propositions de « pacte législatif » ou de « pacte d'action » mises sur la table par Laurent Wauquiez ou Gabriel Attal sont très orientées à droite... et que les capacités d'action d'un gouvernement dans le domaine éducatif peuvent passer plus facilement par la voie réglementaire que législative. La tentation peut donc être grande, pour un gouvernement minoritaire, d'imposer sa marque par des « réformes » dans l'Education nationale, faute de pouvoir agir dans d'autres domaines.

### Conjurer un projet passiste et inégalitaire pour l'école

C'était déjà la volonté de Gabriel Attal avec le « choc des savoirs » et Emmanuel Macron lui-même, qui a usé pas moins de cinq ministres en deux ans, avait voulu faire de l'éducation



Les politiques éducatives menées depuis 2017 vont à rebours de la démocratisation scolaire. La séquence politique initiée par la dissolution doit être l'occasion de replacer au cœur des débats les principes d'une éducation émancipatrice pour tous les jeunes.

son domaine réservé. Mais on ne peut pas dire que ce soit une réussite car les différentes réformes mises en œuvre de celle du lycée à celle du collège en passant par Parcoursup sont toutes dictées par une logique libérale de mise en concurrence des élèves entre eux et de réduction des coûts budgétaires. L'absence de volonté d'un véritable investissement dans l'éducation, pourtant facilité par la baisse démographique, se traduit par une dégradation des conditions de travail et une augmentation des inégalités... qui viennent justifier la réforme suivante. Il s'agit bien d'un choix politique car quand il s'agit de trouver de l'argent pour organiser le Service National Universel (SNU), on y parvient sans peine... 2,5 M€ pour financer les 12 jours des séjours de cohésion de 1 600 jeunes l'an passé. Pourtant, le SNU n'est toujours pas généralisé, le Pacte enseignant est un échec, le remplacement des enseignants promis « du jour pour le lendemain » est une chimère... et la crise d'attractivité de nos métiers s'enracine.

**Il est donc urgent d'imposer une alternative qui ne peut venir que des personnels, le SNES-FSU y prendra toute sa part.**

■ MATTHIEU MAHÉO

## Se syndiquer pour agir • L'UNION PLUS QUE JAMAIS POUR FAIRE FORCE !

**Se syndiquer  
au SNES-FSU**

**C'est simple et rapide !**

[r.snes.edu/adhérer](http://r.snes.edu/adhérer)

Etre conseillé-e,  
accompagné-e dans  
ses démarches face  
à l'administration

Être informé-e et formé-e  
pour garder la main sur  
son métier

Donner du sens à son  
métier et construire un  
projet émancipateur  
pour l'Éducation

**REJOINDRE ET RENFORCER  
UN COLLECTIF DE TRAVAIL  
SOLIDAIRE !**

Agir ensemble pour  
améliorer nos  
conditions de travail  
et de rémunération

Connaître et défendre  
nos droits collectifs  
et individuels

**Ce n'est pas cher...**

- Cotisation au prorata du salaire
- Possibilité d'étaler le règlement jusqu'à 10 prélèvements
- 66% remboursés par les impôts

**...et si utile pour  
nos métiers !**

Plus forts  
ensemble,  
pour gagner !



## “Choc des savoirs” & groupes de niveau • CONTINUER DE RÉSISTER...

A quelques jours de la rentrée, le Choc des savoirs voulu par le ministre Attal et refusé par les enseignant-es est toujours d'actualité.

A l'heure où nous imprimons, il n'y a eu aucun élément nouveau concernant le « Choc des savoirs » depuis le résultat du second tour des législatives. La confiance était grande dans la promesse de l'abrogation de cette réforme si le Nouveau front populaire arrivait en tête aux élections. Malgré la majorité de voix obtenue par le Nouveau Front Populaire, Emmanuel Macron a refusé de nommer une nouvelle ou un nouveau premier ministre et a repoussé à la mi-août sa décision, retardant dramatiquement la préparation de la rentrée. C'est le choc de l'impréparation du gouvernement qui risque de se répercuter sur l'école publique dans quelques jours !

Dans l'académie de Rennes, les directions des collèges publics, les enseignant-es et les familles de plus de 40 000 futur-es élèves de 6<sup>e</sup> et de 5<sup>e</sup> sont dans l'incertitude quant aux conditions de la rentrée toute proche. En effet, si les établissements privés ont décidé de passer outre cette réforme et feront sans aucun doute l'objet de peu de contrôles, les établissements publics se sont vus obligés de préparer une répartition de DGH incluant des groupes de « *compétences psycho-sociales* », malgré des votes massifs contre ce projet dans les Conseils d'administration en juin et juillet.

### Contraintes intenable

Dans de nombreux établissements, la mise en place des mesures imposées serait même inenvisageable sur deux niveaux à la fois, car les contraintes sont trop fortes et les emplois du temps des

classes et des enseignant-es impossibles à réaliser. La mise en oeuvre sera plus ou moins catastrophique selon les territoires et les établissements, qu'ils soient de grands ou de petits collèges, en milieu rural, péri-urbain ou urbain.

Si le « Choc des savoirs » est maintenu tel que prévu par le gouvernement, la rentrée sera difficile : les remontées des différents établissements au SNES-FSU seront indispensables pour rendre visible et dénoncer les méfaits de ce projet délétère. Ce dispositif n'est en aucune manière une solution pour réduire les inégalités scolaires. De plus, le choc des savoirs prévoit d'autres mesures redoutables : manuels labellisés en 6<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup>, faire du DNB un examen barrage à l'accès en seconde GT ou professionnelle dès juin 2025 !

### Se battre pour nos élèves et nos métiers

La réussite de tous les élèves est au cœur de nos préoccupations et les trier selon leur « niveau » ou leurs « compétences psycho-sociales » serait contraire aux principes républicains de démocratisation de l'école publique. Ce sont de moyens véritables, en commençant par une réduction des effectifs dans des classes hétérogènes dont le collège a besoin.

**Le SNES-FSU est à vos côtés pour maintenir la pression et se battre jusqu'au bout afin de préserver la liberté pédagogique,** menacée par les mesures aux effets néfastes du Choc des savoirs.

**Un conseil syndical académique au niveau collège aura lieu dès septembre pour échanger et mettre en échec la réforme dans les établissements.** Nous actualisons les informations sur notre site pour accompagner au mieux les collègues et leur fournir les outils pour lutter. Un temps spécifique pour les enseignant-es de mathématiques et de français est également programmé.

■ FABIENNE STÉPHAN

## Agir dans les établissements • PRÉSENTONS DES LISTES AU C.A. !

Rapidement dès septembre, les listes pour le Conseil d'Administration sont à préparer afin de faire entendre la voix des personnels dans les établissements

Privilégier une liste FSU ou SNES-FSU est un gage de clarté et de transparence pour les électeurs mais **la priorité est bien d'investir le C.A. coûte que coûte.** Car, si la volonté du ministère de réduire les prérogatives des élu-es, les dysfonctionnements ou la raideur de certains chefs d'établissement, qui oublie la neutralité de leur rôle de président du Conseil d'Administration, peuvent agacer voire décourager parfois, l'abandon du C.A. n'est cependant jamais une stratégie payante pour nos métiers, tant des informations sensibles y sont présentées et des décisions importantes prises. Les personnels élus au C.A. sont légitimes pour exiger la transparence dans toutes les opérations relevant de l'autonomie de l'établissement (budget et préparation de rentrée, par exemple). **Renoncer au C.A. revient à renoncer à un espace délibératif et abandonner l'autonomie de l'établissement au seul chef d'établissement.**

En outre, lorsqu'ils interviennent en séance, les collègues élu-es sont protégés par leur mandat. Ils sont d'ailleurs parfois les seul-es autorisé-es à participer aux audiences accordées par les autorités académiques. Enfin, lors qu'ils s'expriment publiquement au nom du syndicat qu'ils représentent localement, rien ne peut – et en aucun cas – leur être intenté au nom de « *l'exemplarité* ».

**Pour vous aider, vous pouvez consulter les publications spécifiques du SNES-FSU sur les évolutions réglementaires et ne pas hésiter à contacter les sections départementales ou la section académique du SNES-FSU pour être conseillé-e ou accompagné-e dans vos interventions.**

■ JOËL MARITEAU

### DES OUTILS POUR AGIR EN C.A.



Le *Courrier de l'établissement* (S1) est un outil important qui présente les enjeux et les références réglementaires des instances, ce qui facilite les interventions. Ces publications, adressées aux Secrétaires d'établissements (S1), peuvent être téléchargées par tout-e adhérent-e sur le site du SNES-FSU.

➤ [www.snes.edu/agissons](http://www.snes.edu/agissons)

## Carrière, Mutations intra 2024, phase d'ajustement • **QUEL BILAN ?**

Intra 2024, phase d'ajustement, campagne d'avancement de grade : quelques éléments de bilan qui riment avec opacité et rigidité.

Le rectorat a diffusé le 11 juin dernier les résultats du mouvement intra-académique, dans un contexte de préparation de rentrée toujours compliqué, notamment dans les lycées de l'académie où 113 postes en ETP étaient supprimés à la rentrée. **Conséquence de cette diminution des postes, les mutations continuent à devenir de plus en plus compliquées dans l'académie.** Le nombre de demandes, et de mutations obtenues, baisse encore : 2378 candidat-es cette année, contre 2556 en 2023 et 2767 en 2021, pour 754 mutations obtenues contre 818 en 2023 et 901 en 2021. Dans l'académie, c'est donc moins d'un tiers des demandes de mutations qui sont satisfaites et même à peine un quart en lettres, histoire-géographie, maths, physique-chimie ou anglais. Cette baisse des mutations se traduit par une augmentation des barres dont nous disposons (le rectorat n'ayant pas, malgré notre demande, publié de barres des communes cette année). Il fallait ainsi plus de 800 points pour obtenir un poste en lettres modernes dans le Finistère ou un poste en histoire-géographie en Ille-et-Vilaine.

Autre conséquence de ce mouvement de plus en plus bloqué, nombre de candidat-es n'ayant pu obtenir satisfaction ont engagé un recours en mandatant le SNES-FSU. Fin juin, les militant-es de la section académique ont ainsi accompagné et défendu les situations de près de 60 collègues. **Nos échanges avec le Rectorat ont permis la ré-**

vision et l'affectation provisoire (prioritaire ou conditionnelle) de près de 40% des collègues.

### Phase d'ajustement pour les TZR et non-titulaires

A partir du 8 juillet, le rectorat a commencé à affecter les TZR et les non-titulaires sur les supports disponibles à l'année. Si les TZR sont, comme l'année dernière, affectés prioritairement sur barème, le rectorat sous couvert de « *continuité pédagogique* » déroge parfois à l'ordre des priorités d'affectation. De plus, en lettres et en mathématiques, l'affectation de professeurs des écoles détachés dans le second degré a conduit le rectorat à réserver plusieurs supports, rendant plus compliquée la possibilité pour des collègues TZR d'obtenir une affectation à l'année sur un établissement. Si la plupart des affectations à l'année ont été réalisées avant le 15 juillet, le rectorat continue son travail dans la dernière quinzaine d'août. **N'hésitez pas à nous contacter en cas de difficultés ou d'affectation problématique.**



### Campagnes d'avancement de grade

Côté carrière, malgré une publication des résultats d'avancement de grade annoncés pour le 4 et le 12 juillet, les collègues concernés ont dû attendre le 15 juillet pour voir le rectorat publier le tableau d'avancement à la hors classe et à la classe exceptionnelle.

**Si vous n'avez pas obtenu de promotion à la hors-classe ou à la classe exceptionnelle, n'hésitez pas à prendre contact avec le SNES-FSU qui pourra vous conseiller et vous accompagner dans vos démarches auprès de l'administration.**

■ KEVIN HÉDÉ

## Non-Titulaires • **DES RECRUTEMENTS PLUS FRAGMENTÉS...**

Initiés par le Recteur en 2023, les recrutements de CZR n'ont pas été généralisés cette année.

Si des collègues en CDD se sont vus proposer un contrat en CZR cette année, beaucoup d'autres demeuraient encore en attente, à la fin du mois de juin, d'une proposition de contrat, avec toutes les incertitudes sur l'emploi pour l'année à venir.

### Vivier fragmenté

Le rectorat a ainsi constitué un « *vivier* » d'agents contractuels différenciés en trois cercles concentriques : les collègues en CDI, les collègues en CDD sur CZR - qui bénéficient d'un contrat à l'année - et des collègues recrutés en CDD en fonction des supports disponibles (à l'année ou pour des suppléances). Cela induit une fragmentation des situations parmi les collègues avec une accentuation de la précarité pour les collègues en CDD



qui ne bénéficient pas d'un contrat à l'année obérant la prise en charge des congés d'été, compliquant l'accès au CDI avec le risque d'une période d'interruption entre deux contrats et de devoir s'inscrire à France Travail...

Depuis la fin des commissions d'affectation, qui garantissaient un minimum de transparence, le rectorat a assuré chercher à respecter l'ordre d'affectation des collègues (TZR, MAGE, CDI, CDD). Toutefois, au nom de la « *continuité pédagogique* » et/ou des tensions disciplinaires ou territoriales, il prend parfois des libertés avec ces principes. **Contactez-nous en cas de difficulté.**

### Se syndiquer pour connaître et défendre ses droits

Prendre une adhésion, cela permet non seulement de bénéficier d'une information indépendante mais aussi de services et surtout de se joindre à un réseau de solidarité professionnelle implanté dans les établissements.

**Se syndiquer, c'est simple, rapide et utile. La cotisation est proportionnelle au salaire et à la quotité de service, 66% sont remboursés par les impôts. Rejoignez-nous !**

■ JOËL MARITEAU, NICOLAS BONNEL

C'est l'année de votre Rendez-vous de carrière ? Vous trouverez dans cette double page tout ce qu'il faut savoir pour vous y préparer.

## Gains possibles :

- **Échelon 6** : 1 an d'accélération de carrière (2 années dans l'échelon au lieu de 3)
- **Échelon 8** : 1 an d'accélération de carrière (2,5 années au lieu de 3,5)
- **À partir de l'échelon 9** : accélération de carrière liée à la date du passage à la hors classe.

## Vous êtes TZR ?

Si vous êtes affecté-e à l'année, vous passerez l'entretien de votre RDVC avec le chef d'établissement de votre lieu d'exercice principal. Dans les autres cas, c'est le CE de votre établissement de rattachement administratif qui se chargera de mener cet entretien.

## Vous êtes Psy-EN, CPE, prof-doc ou PRAG/PRCE ?

Attention, la grille d'évaluation et/ou les évaluateurs primaires ne sont pas forcément les mêmes. Par exemple, seul un évaluateur se charge du rendez-vous pour les collègues détachés dans le supérieur. Pour plus d'information sur les grilles et conditions spécifiques :

+ d'infos : [r.snes.edu/criteres](https://r.snes.edu/criteres)

## Qui sont les évaluateurs ?

Certifié-es, agrégé-es, PEPS, PLP, CPE	IPR et CE
Collègue détaché-e dans le supérieur	Responsable de l'établissement
Psy-EN EDO	IEN-IO et DCIO
DCIO	IEN-IO et DASEN

La FSU porte la revendication d'une carrière à l'avancement pleinement déconnecté de l'évaluation, pour rendre à l'inspection sa fonction de conseil. Si en 2017 les accords PPCR n'ont pas permis de satisfaire pleinement cette revendication, la refonte des carrières qui en a découlé a permis de limiter le nombre de moments de différenciation dans la carrière et de redonner plus d'équité aux procédures d'évaluation qui en découlent. Ainsi, la mise en place de trois rendez-vous de carrière garantit à tou-tes les collègues concerné-es par une éventuelle accélération de carrière d'être évalué-es la même année, dans un cadre plus lisible qu'auparavant. Ce système d'évaluation reste perfectible, dans la mesure où il peut parfois blesser des collègues qui ne retrouvent pas, dans les comptes-rendus de leur rendez-vous, tout l'investissement qu'ils ou elles mettent au quotidien dans leur métier. L'impact pour la carrière reste néanmoins grandement limité en comparaison du système précédent. ■

## RDVC : À QUEL MOMENT EST-ON CONCERNÉ-E ?

- On doit être à l'échelon 6, 8 ou 9.
- On regarde sa **date de promotion** à cet échelon.
- On **ajoute 2 ans à cette date** (ou 2 ans et 6 mois pour l'échelon 8) : on obtient la **date de promotion accélérée au prochain échelon**.

Le rendez-vous de carrière doit avoir lieu **l'année scolaire précédant cette date de promotion accélérée**.

N'hésitez pas à consulter le simulateur du SNES-FSU

>>> <https://r.snes.edu/AnneeRDVC>

Exemple :

→ J'ai accédé à l'échelon 6 le 01/03/2024.  
→ Ma date de promotion accélérée à l'échelon 7 sera donc le 01/03/2026 (durant l'année scolaire 2025-2026).  
→ Mon rendez-vous de carrière doit donc avoir lieu au cours de l'année scolaire 2024-2025.

## Déroulé du rendez-vous de carrière

## Les avis sont-ils contingentés ?

NON ! Aucun quota d'avis n'est fixé pour l'évaluation des collègues. Les évaluateurs ont néanmoins collectivement tendance à s'autocensurer pour tendre vers les quotas existants au moment des promotions.

JUIN-JUILLET 2024

année scolaire précédant le RDVC

ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025 :

année d'évaluation (RDVC)

Un message électronique doit vous informer d'un RDVC l'année scolaire suivante.

DU 01/10 AU 31/05 : PLAGE DES RDVC

## Le SNES-FSU Bretagne à vos côtés : des stages spécifiques

Des réunions de formation organisées en visio ou sur site vous présentent les enjeux et les attendus du Rendez-vous de carrière afin de vous aider à préparer, mieux informé-e, votre rendez-vous de carrière.  
Réunions visios : **mercredi 11/09** à 15h ; **mercredi 25/09** à 15h. Réunion à Rennes : **mercredi 02/10** à 14h30, au SNES académique rue Saint-Hélène. N'hésitez pas à vous inscrire via notre site ou par mail à [s3ren@snes.edu](mailto:s3ren@snes.edu)

[r.snes.edu/StagesSB](https://r.snes.edu/StagesSB)

## DÉROULÉ DU RENDEZ-VOUS DE CARRIÈRE

Un RDVC se déroule en trois phases :

- Une visite en situation professionnelle
- Un entretien avec l'IPR
- Un entretien avec le chef d'établissement

Les deux évaluateurs primaires peuvent être présent-es lors de la visite.

Les entretiens doivent se dérouler dans les six semaines qui suivent la visite. Usuellement, l'entretien avec l'IPR se fait dans la foulée de la visite en situation, mais l'entretien avec l'autre évaluateur ne doit pas se tenir sur la même journée. Aucun cadrage n'est donné pour la durée des entretiens. À l'issue du RDVC, un compte-rendu doit être remis aux collègues.

## PRÉPARER SON RDVC !

→ Connaître les attendus de la grille d'évaluation : 11 items (5 pour l'IPR, 3 pour le ou la chef-fe d'établissement, 3 sont communs aux deux).

→ Connaître les outils de cadrage du ministère : le guide ministériel du rendez-vous de carrière, avec surtout le document de référence de l'entretien, fil rouge des entretiens avec les évaluateurs primaires. Il n'y a pas d'obligation à remplir et remettre à l'avance ce document, mais la FSU conseille néanmoins d'en avoir connaissance.

→ Participer aux stages et réunions d'information du SNES-FSU sur les Rendez-vous de carrière.



GUIDE DU RENDEZ-VOUS DE CARRIÈRE DES PERSONNELS ENSEIGNANTS, D'ÉDUCATION ET PSYCHOLOGUES DE L'ÉDUCATION NATIONALE

ANNEXE 3 : les cinq cadres de compte rendu du rendez-vous de carrière

MODELE 1 : COMPTE-RENDU DU RENDEZ-VOUS DE CARRIÈRE D'ENSEIGNANTS

Niveau d'expertise	A consolider			
	Satisfaisant	Très satisfaisant	Excellent	
Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique				
Utiliser un langage clair et adapté et intégrer dans son activité la maîtrise de la langue écrite et orale par les élèves				
Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves (3,4 et P3)				
Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves				
Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves				
Coopérer au sein d'une équipe				
Contribuer à l'action de la communauté éducative et coopérer avec les parents d'élèves et les partenaires de l'école/l'établissement				
Installer et maintenir un climat propice aux apprentissages				
Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques				
Accompagner les élèves dans leur parcours de formation				
S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel				

À compléter par l'inspecteur  
À compléter par l'inspecteur dans le 1<sup>er</sup> degré et par le chef d'établissement dans le 2<sup>e</sup> degré  
À compléter par l'inspecteur dans le 1<sup>er</sup> degré et par l'inspecteur et le chef d'établissement du 2<sup>e</sup> degré

Retrouvez le document de référence et les grilles d'évaluations du ministère sur le site du SNES-FSU.

➔ [r.snes.edu/DocsRdvc](https://r.snes.edu/DocsRdvc)

## QUE FAIRE SI LE RDVC N'A PAS PU SE TENIR DURANT L'ANNÉE SCOLAIRE ?

→ Si vous êtes en exercice à la rentrée suivante : un RDVC doit vous être proposé durant le mois de septembre.

→ Si vous n'êtes pas en position d'activité à la rentrée suivante : vous risquez de recevoir un compte-rendu d'évaluation vide.

Il faut au préalable demander un échange avec vos évaluateurs primaires pour éviter cette situation, et surtout contester toute appréciation finale qui ne serait pas positionnée sur l'avis « Excellent », afin que les élu-es des personnels puissent intervenir en CAPA de contestation pour défendre votre situation.

## COMMENT CONTESTER L'AVIS FINAL ?

→ Vous avez 30 jours pour lancer un recours gracieux par courrier au Recteur - adresser par mail à la DPE.

→ À réception de votre courrier, l'administration dispose de 30 jours pour vous répondre et modifier ou non l'appréciation finale du compte-rendu. L'absence de réponse est considérée comme un refus.

→ À réception de la réponse de l'administration (ou à l'expiration du délai de 30 jours), vous avez 30 jours pour saisir la Commission Administrative Paritaire académique (CAPA).

Les élu-es de la FSU interviendront alors pour défendre votre dossier.

## À PARTIR DU 15/9 : APPRÉCIATION FINALE DU RECTEUR

Au 15 septembre de l'année suivant votre RDVC, vous recevrez l'appréciation finale du Recteur, qui se décline sous la forme de 4 avis de synthèse : *Excellent* ; *Très satisfaisant* ; *Satisfaisant* ; *À consolider*. C'est cet avis que vous pouvez contester.

## JANVIER/FÉVRIER : RÉUNION DE LA CAPA

C'est la Commission administrative paritaire académique qui examine les contestations d'appréciations finales des RDVC. Contactez le SNES-FSU !



ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026 :  
année de promotion éventuelle

## À PARTIR DU 15/06 : RÉCEPTION DU COMPTE-RENDU DE RDVC VIA SIAE

- Grille des items de l'évaluation
- Avis littéraux (IPR+CE)
- Possibilité de formuler vos observations sous 15 jours.

## À PARTIR DU 15/09, PHASE DE RECOURS EN 3 ÉTAPES :

- Recours gracieux
  - Réponse de l'administration
  - Saisine de la CAPA
- Voir l'encadré « comment contester l'avis »

## MARS/JUILLET : PROMOTIONS D'ÉCHELON ET PROMOTIONS À LA HORS CLASSE

Aucune transparence : aucune vérification par les élu-es des personnels n'est désormais possible. En cas de doute, contactez rapidement le SNES-FSU !

## APRÈS LE RDVC : LE COMPTE-RENDU

Le RDVC donne lieu à un compte rendu qui doit vous être adressé avant la fin de l'année scolaire. Dans l'académie de Rennes, le choix a été fait par l'administration d'harmoniser les CR et de faire un envoi à l'ensemble des collègues évalués au mois de juin.

→ Vérifiez que la grille est bien complétée par les deux évaluateurs primaires.

→ Lisez attentivement les appréciations littérales.

→ Formulez vos observations (jusqu'à 2 000 caractères maxi) : contestation sur l'appréciation de certains items ou des appréciations littérales, rappel d'oublis importants sur la carrière...



## RDVC DANS L'ACADÉMIE : QUEL BILAN ?

Lors des CAPA et des groupes de travail, le SNES-FSU fait remonter les dysfonctionnements constatés par les collègues et publie sur son site des comptes-rendus de ses interventions ainsi que les réponses de l'administration. Si au fil des années on peut constater une amélioration concernant le déroulé des entretiens, plus centrés sur la carrière, des incohérences persistent parfois entre le compte-rendu et l'appréciation de synthèse du Recteur. L'administration assure faire un important travail auprès des évaluateurs primaires pour harmoniser les pratiques d'évaluation.

➔ [r.snes.edu/BilanRDVC24](https://r.snes.edu/BilanRDVC24)

# L'Observatoire du Snes-fsu Bretagne • PROGRAMME DES STAGES 2024-2025

Le SNES-FSU Bretagne a le souci de proposer des stages de formation au plus près des problématiques d'actualité et que nous rencontrons dans les établissements pour nourrir notre réflexion collective. Un enjeu de formation collective pour garder la main sur le métier. Voici le programme pour l'année 2024-2025 !

■ SOLENNE OGIER, JOËL MARITEAU

Pour vous former  
et vous informer

Parce que c'est un droit

Pour rencontrer  
des collègues  
sans regard hiérarchique

Pour répondre  
aux besoins réels  
de nos métiers

Parce que les stages sont  
ouverts à toutes et tous



**S'INSCRIRE  
AUX STAGES SYNDICAUX  
DU SNES-FSU BRETAGNE  
EN 3 ÉTAPES :**

### 1 S'inscrire en ligne

via le formulaire sur notre site, vous pourrez alors imprimer la demande d'autorisation d'absence (de droit)

↳ [r.snes.edu/StagesBretagne](https://r.snes.edu/StagesBretagne)

### 2 Déposez la demande de congé pour formation syndicale

auprès du chef d'établissement un mois avant la date du stage

### 3 Vous recevrez un mail de confirmation

une dizaine de jours avant le stage avec toutes les informations utiles

Inscriptions  
en 3 clics sur  
notre site !



Nos stages sont ouverts à tous les collègues, syndiqués ou non. Seul-es les syndiqués-es sont remboursés-es de leurs frais de déplacement. L'autorisation d'absence pour formation syndicale est de droit jusqu'à 12 jours par an et par agent (stagiaires et non-titulaires compris).

Jeudi 10  
octobre  
2024

## FORTES, FIÈRES ET RADICALES : LUTTES FÉMINISTES D'HIER ET D'AUJOURD'HUI



Partant d'une analyse des luttes féministes passées et actuelles, cette journée de réflexion aura pour finalité d'éclairer les concepts et les débats actuels du ou des féminismes, mais aussi d'analyser les batailles menées par la FSU et de s'outiller pour celles à venir...

🗨️ **Fanny Bugnon**, Maîtresse de conférences en histoire contemporaine à l'Université Rennes 2 • **Elsa Koerner**, docteure en sociologie sur les politiques de genre dans l'espace public, chargée de cours à l'Université du Mans, responsable de formations militantes au PCF 35 sur les questions féministes • **Sophie Pochic**, sociologue du travail et du genre, directrice de recherche au CNRS, experte au Haut Conseil à l'Égalité • **Ludivine Debacq**, responsable nationale du groupe égalité femmes/hommes au SNES-FSU • **Christine Rivalan-Guégou**, Professeure de littérature de l'Espagne contemporaine à l'université Rennes2 et ex présidente de l'Université de Rennes 2. Présidente du Conseil Scientifique du RESUFF.

Mardi 19  
novembre  
2024

## DE QUOI LES « ÉDUCTIONS À... » SONT-ELLES LE NOM ?

PIX, Evàlang, fic, citoyenneté, développement durable, santé, consommation, finance... Que cache cette avalanche de préconisations qui grignotent du temps disciplinaire ? Quelle cohérence d'ensemble ? Quels dangers face à la tentation de l'externalisation des missions ?

🗨️ **Paul Devin**, président de l'institut de recherche de la FSU  
**Catherine Rémermier**, membre du groupe métier au SNES-FSU

16  
Décembre  
2024

## STATUT, CARRIÈRES, PENSIONS : AU RISQUE DU NÉOLIBÉRALISME ET DE L'EXTRÊME DROITE

Le statut de fonctionnaire organise le droit à la carrière et le droit à la pension, deux piliers qui sont dans le viseur des néo-libéraux et des réactionnaires. Or le statut est une garantie d'impartialité du Service public. Quels sont les fondements de la Fonction publique et ses textes réglementaires ? Quelles sont les menaces à court et plus long terme ? Comment agir syndicalement pour défendre notre conception de la Fonction publique héritée de 1944 ?

🗨️ **Laurent Tramoni**, Secrétaire national du SNES-FSU  
**Erick Staëlen**, Secrétaire national du SNES-FSU

Printemps

## RÉSISTER À LA DÉ-DÉMOCRATISATION DES RÉFORMES

Choc des savoirs, groupes de niveaux, DNB couperet : comment les différentes réformes ont-elles engagé l'École dans la voie d'un inquiétant recul de la démocratisation scolaire qui obère tant l'élévation des qualifications de tous les jeunes, que le modèle de société. Comment agir pour permettre l'émancipation de tous les jeunes ?

🗨️ **Laurence De Cocq**, historienne et spécialiste de l'Éducation  
**Annabelle Allouch**, maîtresse de conférences de sociologie à l'Université de Picardie-Jules Verne et chercheuse associée à l'INA.

Dates à  
préciser en  
septembre

## DES STAGES DISCIPLINAIRES OU DE CATÉGORIE POUR S'INFORMER, GARDER LA MAIN SUR LE MÉTIER !

- Préparer sa retraite — 14 novembre 2024
- Non-Titulaire — début novembre 2024
- Psy-EN (1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré) — décembre 2024
- Langues vivantes — décembre 2024
- Lettres & Maths face au "choc des savoirs" — janvier 2025



16/11/2023 : Comment s'orienter face à la difficulté scolaire ?



30/10/2024 : Sécurité sociale et Protection sociale complémentaire



21/12/2023 : Stage disciplinaire "Histoire-géographie"



11/01/2024 : pluralités des inégalités et les enjeux de la mixité scolaire



15/06/2023 : Stage les enseignements artistiques en collège et lycée

Publication de la section académique de Rennes du Syndicat National des Enseignements du Second degré

SNES-FSU Bretagne — 6 rue Saint-Héliér 35000 Rennes • Tél. 02.99.84.37.00 • Mail : [s3ren@snes.edu](mailto:s3ren@snes.edu) • Site : [rennes.snes.edu](https://rennes.snes.edu)

Rédacteur en chef / Réalisation : Joël MARITEAU — Directeur des publications : Matthieu MAHÉO — N° de CPPAP : 1125 S 05594

Impression : Chat Noir Impression — 1 rue de la Jaunais de Mivoie - ZA Mivoie-Le Vallon, 35136 Saint-Jacques-de-la-Lande • Tél. 02.99.35.56.10

Publication conçue, rédigée et mise en page sur logiciels libres par les militant-es du SNES-FSU Bretagne — Imprimé sur le papier certifié développement durable

